

# ASSEMBLÉE NATIONALE

24 avril 2024

---

## SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)

Non soutenu

### AMENDEMENT

N ° CE1248

présenté par  
M. Berteloot

-----

#### ARTICLE PREMIER

À la première phrase de l'alinéa 21, après les mots :

« foncier agricole »,

insérer les mots :

« ainsi qu'aux financements ».

#### EXPOSÉ SOMMAIRE

Si l'État français souhaite faciliter l'accès au foncier pour les jeunes agriculteurs, il est un corollaire de préciser que l'accès aux financements doit être simplifié. On peut imaginer que l'accès au foncier implique celui du financement mais la précision de ce dernier est primordiale pour assurer sa mise en place.